

PROJET DE DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON

- SEANCE DU 20 juin 2024 -

Présents : MM & Mme Noizet W, Président,
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould P, Denis G, Adam D, Rochet J, Dabe F, Maziers P, Brouillon P,
De Wachter S, Nemery MJ, Dachy F, Tulpin A, Conseillers,
Pirlot S, Directeur général f.f.

Objet : U.V. 901.010 – F.INTERCOM. : A.G. VIVALIA - Approbation points O.J. de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024

Le Conseil communal,

Vu la convocation adressée par courrier ce 24 mai 2024 par l'Association Intercommunale Vivalia aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en présence physique le 25 juin 2024 à 18h30 au CUP de Bertrix, route des Ardoisières 100 à 6880 Bertrix

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Association Intercommunale Vivalia;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion,

DECIDE, xxxx,

de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le mardi 25 juin 2024 comme mentionné ci-avant :

1. Tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 20 juin 2024 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA du 25 juin 2024,
3. de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale ordinaire.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme :
(sé) Adam & Pirlot

Le Directeur général f.f ;

Le Bourgmestre,